

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 novembre 2011

CP 11/11-28

L'an deux mil onze, le 28 novembre à 15 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Empociello, Massip, Albert, Gonzalez, Roger, Roset, Hébral, Capayrou et Quéreilhac. ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Descazeaux et Marty ;

Etaient excusés : MM. Cambon, Moignard et Lavabre.

**AIDES IMMOBILIERES AUX ACTIVITES COMMERCIALES
ET MODERNISATION DU COMMERCE RURAL**

| COMMUNE D'IMPLANTATION | MAÎTRISE D'OUVRAGE | PROJET CONCERNÉ |
|------------------------|--------------------|---|
| Lamothe Capdeville | Boulangerie | Changement du matériel de production et mise aux normes électriques |
| Castelmayran | Multiservices | Equipement du point de vente |

Selon la délibération de l'Assemblée du Conseil Général du 27 janvier 1999, modifiée par le nouveau dispositif en matière d'intervention économique départementale adopté lors de la DM2 du 16 novembre 2007, le Conseil Général peut apporter une aide financière aux commerçants dont les commerces sont situés sur des communes de moins de 2 000 habitants et qui mettent en oeuvre des projets de modernisation.

Les bénéficiaires de cette subvention sont les commerces de première nécessité tels que les épiceries, les boulangeries traditionnelles, les boucheries charcuteries...

Ces commerces doivent être les seuls à exercer l'activité sur la commune rurale concernée et procéder à des travaux de modernisation ou de remise aux normes de leur magasin.

La subvention du Conseil Général est de 30 % du montant hors taxe des travaux, avec un montant maximum de subvention de 10 000 €.

1 – Boulangerie à LAMOTHE CAPDEVILLE

► Les raisons

Un couple repris la boulangerie pâtisserie artisanale en 2006. Le chiffre d'affaires est réparti comme suit : 64 % en boutique, 7 % auprès des collectivités, 6 % en petite tournée et 23 % en grande tournée pour un total de 285 284 €. Ce dernier a progressé de 27 % en 3 ans.

Pour répondre favorablement à la demande de la clientèle et afin de poursuivre leur activité de production dans de bonnes conditions, ces commerçants sont dans l'obligation de remplacer le four et l'armoire de fermentation.

En effet, les incidents techniques répétitifs perturbent à la fois la quantité et la qualité des produits élaborés car le four ne permet pas de cuire de façon homogène le pain, les viennoiseries et la pâtisserie.

Parallèlement, l'installation électrique vétuste ne permet plus d'assurer la sécurité du personnel au sein du fournil.

Des travaux de mise aux normes permettraient de réduire les risques liés à ces installations obsolètes tout en diminuant la consommation d'énergie.

Par la même occasion, pour répondre aux règles en matière d'hygiène alimentaire, le couple a décidé d'effectuer quelques travaux de réfection des murs et des peintures.

► Le projet et les objectifs

D'une part, cette entreprise doit procéder à des investissements matériels. Ce couple a acheté un four pour deux raisons :

- poursuivre leur activité dans de meilleures conditions tout en continuant à fabriquer des produits de qualité
- augmenter leur capacité de production grâce un matériel plus sophistiqué ayant une capacité plus importante.

D'autre part, l'installation électrique vieillissante ne répond plus aux exigences des normes en vigueur c'est la raison pour laquelle le tableau électrique sera modifié.

La zone de chalandise est située au cœur du village d'Ardus sur la commune de Lamothe Capdeville et capte une zone de 5 km (L'Honor de Cos, Nord Est de Montauban). Lamothe Capdeville recense 1 035 habitants et bénéficie de l'expansion démographique du département qui enregistre une croissance régulière de nouveaux arrivants depuis 10 ans. La boulangerie propose 2 tournées sur un rayon de 20 km. Parmi ses clients publics réguliers on trouve la cantine scolaire, l'IMPE du Pech-Blanc et le centre aéré du Ramierou à Montauban. Le Huit à Huit de LOUBEJAC est fourni en pain et pâtisserie chaque année au mois d'août. Parmi les clients privés hors magasin on compte le restaurant de Loubéjac, le restaurant du Festival de Jazz et diverses associations du périmètre géographique de la zone de chalandise.

A ce jour, le couple n'a pas obtenu d'autres aides publiques pour ce projet. Un dossier de demande FISAC est en cours d'instruction.

► La recevabilité

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- la commune de Lamothe Capdeville compte moins de 2 000 habitants (1 034 habitants, recensement de 2009)
- le projet concerne la modernisation d'un commerce artisanal de première nécessité en zone rurale

► Le coût de l'opération

Il est proposé de retenir sur ce dossier, le matériel de production nécessaire qui comprend le remplacement du four et de l'armoire de fermentation, soit une assiette éligible de 58 880 € HT. Les travaux de mises aux normes électriques et l'achat des fournitures pour repeindre le fournil seront financés par l'entreprise.

| Investissements | Montant en € HT |
|--|------------------------|
| Achat d'un four ELECTRA + armoire fermentation | 58 880,00 € |
| Mise aux normes électriques | 3 560,10 € |
| Fourniture peinture | 451,10 € |
| TOTAL H.T | 62 891,20 € |

► Le plan de financement

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

**58 880 euros (four + armoire de fermentation) x 30 % = 17 664 euros
plafonné à 10 000 euros.**

| Financeurs | Montant |
|-----------------------|--------------------|
| Conseil Général | 10 000,00 € |
| Prêt Caisse d'Epargne | 51 115,00 € |
| Autofinancement | 1 776,20 € |
| TOTAL | 62 891,20 € |

► Résultats attendus

Le projet va permettre de disposer d'un outil de production efficace.

Il va aussi améliorer les conditions de travail des salariés et obtenir une meilleure qualité de produits grâce à un outil de travail performant.

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » du 15 septembre 2011 considérant :

- qu'il s'agit de la mise aux normes de l'unique boulangerie de la commune qui compte moins de 2 000 habitants,
- que le maintien de ce service est indispensable pour la population,

propose d'accorder une subvention d'un montant de **10 000 €** pour la modernisation et la mise aux normes de la boulangerie sur la commune de Lamothe Capdeville.

2 – Multiservices à CASTELMAYRAN

► Les raisons

Une personne a débuté son activité de commerce dans un local de 20 m². Cette surface trop exigüe ne lui permettait pas de proposer une « largeur et profondeur » de gamme suffisante pour attirer la clientèle du village et de ses alentours. C'est la raison pour laquelle la Mairie a décidé de construire un complexe de 200 m² qui accueillera une partie en surface commerciale associée à une annexe à vocation médicale afin de proposer aux habitants plusieurs services faciles d'accès et mutualisés ce qui génèrera une diminution des déplacements de véhicules.

► Le projet et les objectifs

Cette personne a souhaité installer son commerce dans un bâtiment construit par la Mairie de Castelmayran. A l'occasion de son installation elle a choisi de placer son commerce sous l'enseigne "Système U" et dispose désormais de 150 m² dans des locaux modernes, aux normes, avec facilité d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Elle propose les produits alimentaires de base associés à un dépôt de pain, de bouteilles de gaz, pressing, avec possibilité de livraison à domicile. Depuis le 10 septembre 2011, elle dispose d'un dépôt de journaux et presse. A terme, le reste du bâtiment hébergera un cabinet de kinésithérapie qui pourrait avoir un impact positif sur la fréquentation de son commerce.

Le multiservice a ouvert ses portes au mois de mars et l'inauguration officielle a eu lieu début juillet de cette année. L'installation des panneaux de signalisation du magasin sur la route principale a eu lieu courant juin et semble augmenter l'activité du point de vente.

Ce magasin approvisionne en marchandise une partie des besoins de la cantine scolaire. Ce dernier est ouvert tous les jours sauf le mercredi. Le chiffre d'affaires moyen mensuel est en deçà des objectifs, en effet il atteint en moyenne 10 000 € pour un montant initialement estimé à 15 000 €. On compte environ 1590 clients par mois et le panier moyen est de 6 €.

► La recevabilité

Ce projet est éligible dans la mesure où :

- il s'agit de l'unique commerce multiservices
- la commune de Castelmayran compte moins de 2 000 habitants (976 habitants en 2007).

► Le coût de l'opération

| Investissements | Montant HT |
|----------------------------------|--------------------|
| Rayonnage métallique | 12 800,20 € |
| Présentoir pour bouteille de gaz | 344,25 € |
| Enseigne | 3 773,25 € |
| Chambre froide et vitrine | 20 897,00 € |
| TOTAL H.T. | 37 814,70 € |

► Le plan de financement

Le Conseil régional Midi-Pyrénées a rejeté ce dossier, estimant qu'il ne répond pas aux critères d'éligibilités car il s'agit uniquement d'une modernisation et non d'une création d'un commerce dans la mesure où l'activité a été déplacée.

L'aide du Département prend la forme d'une subvention dont le taux est au maximum de 30 % du coût HT de la dépense éligible avec un montant de subvention plafonné à 10 000 €.

Dans ce cadre, le financement s'établirait comme suit :

$37\,814,70 \times 30\% = 11\,344,41$ euros plafonné à 10 000 euros

| Financeurs | Montant |
|-------------------|--------------------|
| Conseil Général | 10 000,00 € |
| Autofinancement | 27 814,70 € |
| TOTAL | 37 814,70 € |

► Résultats attendus

La modernisation du commerce multiservice doit permettre de proposer un service de qualité qui réponde aux besoins quotidiens de la population.

Ce point de vente permettra de :

- proposer des produits de consommation courante et des services de proximité en zone rurale
- diminuer les déplacements des usagers
- augmenter l'attractivité du village
- dynamiser le cœur du village

Après examen de la demande, le comité technique « Avenir Entreprise » du 15 septembre 2011 considérant :

- qu'il s'agit de la mise aux normes de l'épicerie multiservice "Rayon du soleil" de la commune qui compte moins de 2 000 habitants,
- que le maintien de ce service est indispensable pour la population,

propose d'accorder une subvention d'un montant de **10 000 €** pour la modernisation de l'épicerie sur la commune de Castelmayran.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision quant à l'octroi des subventions sollicitées.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental sur l'article 20425, sous-fonction 93.

| | |
|--|----------|
| Autorisation de programme 2011 | 60 000 € |
| Engagement 2011 | 19 394 € |
| Engagement à la commission permanente de ce jour | 20 000 € |
| Disponible | 20 606 € |

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis du comité technique « Avenir Entreprise » du 15 septembre 2011,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :
 - 10 000 € pour le remplacement du fournil et la mise aux normes électriques du laboratoire de la boulangerie sur la commune de Lamothe Capdeville ;
 - 10 000 € pour l'équipement et l'aménagement du point vente sur la commune de Castelmayran ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 20425, sous-fonction 93 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,